



Distances (Section 2)

Entre les unités de fabrication, poudrières et lieux vulnérables

Nom du demandeur	Site	# page	N° de licence ou certificat
------------------	------	--------	-----------------------------

N° de référence, lettre ou nom distinctif pour tous les sites explosifs	Distance en mètres entre : Toute route publique, tout chemin de fer et tout autre infrastructure de transport. Tout pipeline et toute ligne de transmission d'énergie.			Distances en mètre entre : Tout bâtiment dans lequel des gens vivent, travaillent ou se rassemblent. Tout endroit où il est probable que soit stockée une matière qui augmente la probabilité d'un incendie ou d'une explosion.			Distances en mètres entre : Toute poudrière et entreposage de nitrate d'ammonium (NA).			Distances en mètres entre : Toute unité de fabrication.		
	Objet Type QD	Requise mètres	Actuelle mètres	Objet Type QD	Requise mètres	Actuelle mètres	Objet Type QD	Requise mètres	Actuelle mètres	Objet Type QD	Requises mètres	Actuelle mètres

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION			
Date demande complétée	Date licence émise / rejetée	Modification #	Révision par l'inspecteur